

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MAI 2022
sur convocation du 2 mai 2022

PRESENTS : Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Valérie NOUVEL, Christophe TESNIERE, Nicole ROUXELIN, Claude HARDY, Angélique LORIN, Frankie DUFOUR, Jocelyne LEROUX, Emmanuelle POUILLAIN, Cindy LEBRETON, Marie Françoise KURDZIEL.

PROCURATION : Valérie Bazire a donné pouvoir à Rémi HARDY

Xavier RACINE a donné pouvoir à Christophe TESNIERE

ABSENT EXCUSE : Gérard BREHIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emmanuelle POUILLAIN

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et propose de passer à l'ordre du jour. Le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2022, n'appelant pas d'observation particulière, est signé par tous les membres présents.

2022-05-12 01 - Lancement de la consultation des entreprises pour le remplacement du chauffage en géothermie au groupe scolaire « René Hardy ».
--

Monsieur le Maire rappelle la décision du 14 février 2022, par laquelle le Conseil Municipal a sollicité une aide financière auprès de Monsieur le Préfet de la Manche au titre de la DETR pour la mise en place d'un forage géothermique et du chauffage en géothermie au groupe scolaire « René Hardy » pour un montant estimé à 129 400 €. Il informe que Mr le Préfet a attribué une subvention par arrêté N° 2022-01-BB en date du 8 avril 2022 pour un montant de 51 760 € représentant 40 % du montant hors taxes du montant estimé.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet IDEE pour un montant de 3 090 € afin d'assister la commune pour la réalisation des travaux de remplacement du chauffage en géothermie.

Valérie Nouvel, adjoint chargé de l'environnement, présente le dossier de consultation préparé par Monsieur Frédéric MARIE, chargé de la mission au cabinet IDEE. Celui-ci comprend deux lots : LOT 1 pour le forage et LOT 2 pour la Production de chauffage PAC (avec 2 pompes à chaleur + une chaudière électrique en appoint secours).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises selon la procédure adaptée, conformément au code de la commande publique, pour la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus.**

Rémi Hardy émet une réserve sur le fait que l'installation de deux chaudières prévues par le cabinet Idée soit suffisante.

2022-05-12 02 - Résultat de la consultation : choix du maître d'œuvre pour la réalisation du sentier biodiversité
--

Monsieur le Maire rappelle la décision du 6 avril 2022 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de faire appel à une mise en concurrence de maitres d'œuvre pour assister la commune dans la réalisation d'un sentier pédestre d'interprétation de la biodiversité. Valérie Nouvel, adjoint chargé de l'environnement, informe que la mission de maîtrise d'œuvre consiste à proposer :

- Un parcours définitif et précis du sentier d'interprétation envisagé par la commune,
- Des thématiques d'interprétation de la biodiversité et des moyens ludiques et adaptés pour faire connaître cette biodiversité dans un cadre familial (y compris la localisation des bornes d'interprétation),
- Des équipements et travaux à réaliser pour rendre ce parcours accessible à un public familial en toute sécurité (escaliers, platelages, chicanes, signalisation...).

Le maître d'œuvre sera aussi sollicité pour la préparation et l'animation de réunions publiques de concertation. Madame Nouvel donne le résultat de l'analyse des offres présentées par les deux cabinets qui ont répondu : l'atelier du Jonquet et Dervenn Conseil Ingénierie. Elle indique que l'offre de l'atelier du Jonquet présente le meilleur rapport qualité/prix pour assurer cette prestation pour un montant de 10 352,40 € TTC. Un prix forfaitaire fixé à 875 € hors taxes pour chaque réunion de concertation s'ajoute à ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de retenir la proposition de prix présentée par l'Atelier du Jonquet, jugée mieux disante par rapport aux critères définis dans l'acte d'engagement, pour réaliser la prestation de maîtrise d'œuvre dans la réalisation d'un sentier pédestre d'interprétation de la biodiversité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis au vu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération du 4 juin 2020.

Cette dépense est inscrite en section investissement au budget de la commune à l'opération 121 – Biodiversité. Monsieur le Maire souligne que cette mission de maîtrise d'œuvre ainsi que le diagnostic initial réalisé par l'entreprise execo sont subventionnés par le Conseil Départemental à hauteur de 80 % du montant HT de la dépense dans le cadre de l'appel à projets « biodiversité Manche ».

Ces sentiers de biodiversité se feront en plusieurs phases sur l'ensemble du territoire de la commune.

2022-05-12 03 - Achat d'un terrain situé près du stade.

Monsieur le Maire fait part de la décision en date du 11 novembre 2019 par laquelle le Conseil Municipal a proposé l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée YC 65 (5 000 m²) au prix de 3 € le mètre carré pour l'agrandissement du stade et de prendre en charge les frais de bornage. Un courrier a été adressé dans ce sens à la famille Pontais, propriétaire du terrain. Madame Pontais a accepté de vendre au prix de 3.50 € le mètre carré. Les négociations avec la SAFER sont en cours pour que le terrain soit libéré par le fermier.

Rémi HARDY, adjoint chargé du dossier, informe qu'il a eu plusieurs échanges avec la famille Pontais. Il annonce qu'un accord a été conclu entre eux pour fixer le prix de vente à 3.30 € le mètre carré pour surface estimée à 5 400 m² avec la prise en charge des frais de bornage et d'acte notarié par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- **Accepte l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée YC 65 pour une surface estimée autour de 5 400 m² au prix de 3.30 € le m².**
- **Autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié**
- **Accepte de prendre en charge les frais de bornage et d'acte notarié.**

Plusieurs conseillers municipaux souhaiteraient engager une réflexion sur l'implantation du Cité Park à côté du stade existant sur du terrain appartenant à la commune.

Affaires diverses :

📁 2022-05-12 04 - Adhésion au dispositif « cantine à 1 € » : instauration d'une tarification sociale.

Depuis le 1er avril 2019, l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1 euro. Une aide financière est accordée aux communes (et intercommunalités) rurales fragiles qui instaurent une grille tarifaire comportant au moins 3 tranches, dont la plus basse est au tarif maximal d'un euro, pour les cantines des écoles élémentaires, et des écoles maternelles depuis le 1er janvier 2020.

Depuis le 01 janvier 2021, le montant de l'aide de l'Etat est porté de 2 € à 3€ par repas servi et facturé à 1€ ou moins aux familles. L'aide est versée aux communes éligibles à la fraction « péréquation » de la dotation de solidarité rurale (DSR) qui ont conservé la compétence cantine à deux conditions :

- La grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches, calculées selon les revenus des familles (Quotient familial).
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser un euro par repas (l'aide est versée pour chaque repas servi à un tarif inférieur ou égal à 1 €).

Monsieur le Maire informe que la commission cantine s'est réunie le mercredi 27 avril pour étudier le dispositif « cantine à 1 € » suite à une demande émise par les parents d'élèves au Conseil d'école.

Il précise qu'il a obtenu des renseignements auprès de la Caisse d'allocations familiales pour le calcul des quotients familiaux, et annonce que des familles pourraient être concernées pour bénéficier d'une tarification sociale. Il informe que la commission cantine a émis un avis favorable pour fixer un tarif de cantine à 1 € aux familles ne dépassant pas un quotient familial de 599 €. Les autres tarifs resteraient

appliqués comme les années précédentes (à savoir à ce jour : repas enfants de St Quentin 3.68 €, repas enfants hors commune : 4.77 € dépassant le quotient familial de 599 €).

Considérant le soutien de l'Etat pour la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires ;

Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de favoriser la mixité sociale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE d'instaurer la tarification sociale dans le restaurant scolaire avec trois tranches dont une tarification à 1 €.**
- **DIT que cette tarification sociale est applicable à compter du 1er Septembre 2022 pour un an et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite jusqu'au 31 août 2025 sauf modification par une délibération du Conseil Municipal fixant de nouveaux tarifs.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.**

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial à la rentrée scolaire 2022/2023 et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la mairie.

Les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 seront fixés à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu fin août avant la rentrée des classes.

📁 2022-05-12 05 - Repas des cheveux blancs :

Monsieur le Maire informe que les services de la trésorerie d'Avranches ont demandé de modifier le libellé de la délibération établie en 2016 pour l'encaissement des chèques concernant les accompagnants. En effet, il est noté que le Conseil autorise l'encaissement des chèques par le maire alors que seul le comptable doit encaisser les chèques. Il propose de reprendre une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide que les personnes accompagnantes qui n'ont pas atteint l'âge de 65 ans doivent participer financièrement au repas des cheveux blancs. Un mandat sera établi en fonction du montant évalué du prix de revient du repas.

📁 2022-05-12 06 - Renouvellement de l'opération argent de poche.

Monsieur le Maire rappelle que depuis juillet 2014, la commune a mis en place l'opération argent de poche pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans. Les jeunes effectuent 3 heures maximum par jour au prix de 5 euros de l'heure. Il propose de renouveler l'opération argent de poche cet été.

²Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de reconduire l'opération « Argent de poche » pour l'année 2022 suivant les mêmes conditions que les années précédentes.

2022-05-12 01 - Informations diverses :
--

Monsieur le maire donne les informations suivantes :

⇒ **Projet d'un nouveau marché de producteurs pour la vente de fruits et légumes, crèmerie, crustacés et viande fermière qui envisagent de s'installer le mercredi soir. L'emplacement du marché sera défini après discussion avec les commerçants.**

⇒ **Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie :**

- **Aire tournante de grand passage :** Monsieur le Maire résume la réunion avec les responsables de la communauté d'agglomération 1 du 13 avril 2022 concernant l'installation de l'aire tournante des grands passages. Cette réunion a permis de faire le point sur l'état de l'avancée des travaux. Certains sont réalisés, d'autres sont en cours qui auront pour but de prendre en compte des demandes des riverains et de la commune. Monsieur le Maire informe qu'il est invité à une réunion avec les responsables de la communauté d'agglomération lundi 16 mai à 17 heures pour finaliser l'aménagement.

- **ZAE Fougeroles :** Monsieur le maire installation de l'installation possible d'une entreprise à côté du garage SAREVI. Le dossier est étudié par les services de la communauté d'agglomération.

• **Projet de création d'une nouvelle Station d'épuration sur des terrains situés sur la commune au Val d'oir** pour une mise en service en 2024. Celle-ci collectera les eaux usées provenant des communes de Ducey, Poilley et St Quentin sur le Homme (bourg).

⇒ **Rappel édition « Pierre en Lumières** le vendredi 20 mai 2022 à 20 heures. Une conférence sera animée par Brigitte Galbrun, conservatrice des antiquités et objets d'art au département de la Manche, sous le thème « Un décor novateur et imagé du mobilier religieux ».

⇒ **La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Mercredi 29 juin 2022**

⇒ **La liste des membres du bureau de vote** est arrêtée pour les élections législatives qui se dérouleront à la mairie les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Questions diverses :

Rémi Hardy annonce que quatre docteurs vont intégrer le cabinet médical de Ducey en 2022 ce qui portera le nombre de médecins à six.

Christophe TESNIERE informe que les travaux concernant le programme voirie 2022 seront réalisés au mois de juin, l'entreprise DEPINCE interviendra sur la commune la semaine prochaine pour la première phase de broyage.

La secrétaire

Emmanuelle POULLAIN

Le Maire

Stéphane GRALL